

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-2764

présenté par
Mme Karamanli, M. Saulignac, M. Vicot, Mme Untermaier, Mme Pires Beaune, M. Philippe Brun,
M. Mickaël Bouloux, M. Baptiste et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Immigration, asile et intégration »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Immigration et asile	0	20 000 000
Intégration et accès à la nationalité française	20 000 000	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés vise à augmenter le budget de l’allocation pour demandeur d'asile afin de tenir compte de l’inflation. En effet, la baisse du budget dédié à l'ADA fut de -36% dans le PLF 2023 alors que dans le même temps le coût de la vie augmentait. Le montant journalier est de 6,80 euros par jour, somme à laquelle il faut ajouter 7,40 euros lorsque l'étranger ne bénéficie pas d'un hébergement.

Aussi cet amendement flèche t-il 20 millions d'euros vers le programme 104 et en particulier l'action 11 « accueil des étrangers primo arrivant » et prélève la même somme sur le programme 303 et en particulier l'action 03 « lutte contre l'immigration irrégulière ».